



Référence : ICC-ASP/R19/OS/05

Le Secrétariat de l'Assemblée des États parties présente ses compliments aux États observateurs et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/R19/S/01 du 11 janvier 2021, a l'honneur de demander que les noms des représentants et suppléants désignés par ces États observateurs pour assister à la deuxième reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York le 8 février 2021, soient soumis bien avant ladite session. Cela afin de faciliter le travail de l'Assemblée. Compte tenu des mesures associées à la pandémie de covid-19, un seul représentant par État sera autorisé à assister à ladite session.

La communication devra, de préférence, contenir le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et des conseillers pour la deuxième reprise de la dix-neuvième session.

Les communications devront être transmises au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à l'adresse suivante : Bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye (Pays-Bas). Une copie peut également être envoyée au Secrétariat par télécopie (+31-70-515-8376) ou par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À partir du 8 février 2021, les communications portant sur la deuxième reprise de la dix-neuvième session devront être soumises directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de ladite reprise à New York.

Des informations complémentaires concernant la deuxième reprise de la dix-neuvième session peuvent être consultées sur le site Web de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 19 janvier 2021

